



**La transformation sociale par l'innovation sociale
dans la lutte contre la précarité énergétique
Le cas de réseau Éco Habitat**

Emmanuelle Besançon, CRIISEA, Institut Godin
Avec la participation de Franck Billeau,
directeur de réseau Éco Habitat

Cette contribution vise à montrer que l'innovation sociale transformatrice peut émerger dans des espaces qui sont au départ ceux de la réparation sociale, dès lors que les associations caritatives transforment leurs modalités d'action dans une logique plus structurelle (Ghys, Oosterlynck, 2016). Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'exemple de réseau Éco Habitat en Picardie (France), une initiative créée en 2014 en lien avec le Secours Catholique.

Dans un premier temps, nous discuterons des deux registres dans lesquels s'inscrit l'innovation sociale : la réparation sociale et la transformation sociale (Klein *et al.*, 2016 ; Lévesque, 2011). A la lumière des travaux de Ghys et Oosterlynck (2016), il nous sera possible d'appréhender plus spécifiquement le potentiel de l'innovation sociale en termes de transformation sociale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Dans un deuxième temps, nous présenterons réseau Éco Habitat puis nous analyserons son potentiel en termes de transformation sociale.

1. L'innovation sociale entre réparation et transformation sociale

1.1 Paradoxe ou continuum

Alors que l'innovation sociale est généralement abordée comme une réponse nouvelle à des besoins sociaux non ou mal satisfaits¹, de nombreux travaux de recherche, notamment francophones, insistent sur la transformation sociale dont elle serait porteuse (Klein *et al.*, 2016 ; Klein, Laville, Moulaert, 2014). Certains auteurs soulignent son inscription dans un double registre. D'un côté, l'innovation sociale serait porteuse d'un autre modèle de développement, durable et solidaire ; elle serait dans ce sens transformatrice. De l'autre, l'innovation sociale permettrait de prendre en compte les dégâts causés par le capitalisme ;

¹ C'est notamment la définition retenue dans la loi ESS du 31 juillet 2014 en France qui ne laisse apparaître aucune notion de transformation ou de changement.

elle serait dans cette perspective réparatrice, voire compensatrice. Ainsi selon Lévesque (2011, p. 12) :

Les innovations sociales se manifestent [...] tantôt comme des innovations réparatrices (réparant les dégâts des “destructions créatrices”), tantôt comme des innovations transformatrices orientées vers un autre modèle de développement. Ce qui est commun aux innovations réparatrices et aux innovations transformatrices, c’est d’être non pas des “destructions créatrices” mais des “innovations créatrices” qui répondent à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits et qui intègrent les conséquences sociales de leurs activités à partir notamment de la participation mieux reconnue des parties prenantes.

On retrouve cette même dualité chez Klein, Laville et Moulaert (2014) pour lesquels les innovations sociales « peuvent transformer la société et servir de base à un modèle plus démocratique et participatif, mais [...] peuvent tout autant conforter le capitalisme en vigueur (Peck, 2013) » (p. 9). S’il est possible d’identifier des initiatives s’inscrivant dans l’un ou l’autre de ces deux registres, il semblerait que réparation et transformation s’articulent bien plus qu’elles ne s’opposent. « En somme, les innovations sociales, notamment celles relevant de l’économie sociale et solidaire, se veulent assez spontanément des innovations réparatrices et, dans la mesure où elles sont entre autres poussées par des aspirations portées par des mouvements sociaux, des innovations potentiellement transformatrices » (Lévesque, 2011, p. 13).

Dans cette perspective, l’aspiration sociale n’apparaît plus seulement comme une caractéristique de l’innovation sociale (Bouchard, 2011) mais comme un élément clé de la transformation sociale. Il serait alors possible de distinguer les innovations sociales centrées sur le besoin de celles centrées sur l’aspiration sociale, pour lesquelles la réponse à un besoin n’est pas absente mais encadrée dans un objectif premier de transformation sociale.

Il ne s’agit pas simplement de répondre à des besoins, mais de répondre à des aspirations, d’où un nouveau paradigme du changement social qui inclut une réflexion sur les institutions intermédiaires ainsi que les médiations institutionnelles et politiques nécessaires pour que l’innovation sociale transforme le cadre institutionnel (Laville, 2016, p. 19).

Pour synthétiser, la distinction heuristique entre réparation et transformation présente l’intérêt d’appréhender le potentiel de transformation sociale des innovations sociales, en les situant sur un axe qui relèverait davantage du continuum que de l’opposition stricte. Les innovations sociales « sont à la fois transformatrices parce qu’elles témoignent d’une aspiration à un autre modèle de société et réparatrices parce qu’elles visent une amélioration des conditions de vie quotidienne » (Laville, 2014, p. 57). Cependant, les initiatives peuvent fondamentalement différer selon la logique privilégiée, ce qui s’illustre particulièrement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l’exclusion (Ghys, Oosterlynck, 2016).

1.2 Innovation sociale et lutte contre la pauvreté et l’exclusion : quel potentiel de transformation sociale ?

Pour traiter cette question, un article de Ghys et Oosterlynck dans l’ouvrage *La transformation sociale par l’innovation sociale* (Klein et al., 2016) attire l’attention. Les

auteurs proposent une « exploration conceptuelle » afin d'évaluer le potentiel de l'innovation sociale pour réduire structurellement la pauvreté. Ils appliquent leur grille d'analyse à un cas belge.

Selon eux « l'IS se tourne vers une définition relationnelle de la pauvreté comme étant un ensemble cumulé d'exclusions sociales ancrées dans un manque de ressources économiques » (Ghys, Oosterlynck, 2016, p. 278). On retrouve par ailleurs dans leurs propos l'idée que les innovations sociales peuvent être transformatrices ou non, selon qu'elles traitent de manière structurelle ou non la pauvreté.

Afin d'évaluer la capacité d'action structurelle d'une innovation sociale, et donc son potentiel de transformation sociale, les auteurs identifient quatre facteurs à analyser que nous synthétisons ici :

- « La mesure dans laquelle elle cible directement les causes structurelles de la pauvreté sur un plan systémique » (p. 282), en sortant de l'individualisation et la responsabilisation des pauvres, notamment par l'implication de différents acteurs institutionnels permettant de traiter différents aspects du phénomène.
- « L'influence qu'elle exerce sur la solidarité avec les pauvres dans la société » (p. 282) par la transformation des relations sociales et du regard porté sur les pauvres, ainsi que par une préoccupation pour la représentation politique de ceux-ci. L'organisation collective, la mobilisation et la sensibilisation permettent d'agir dans ce sens.
- Le troisième facteur est celui de l'*empowerment*. Les questions posées ici sont celles de l'émancipation, de la mobilité sociale, du pouvoir de contrôler ses propres besoins, etc. avec une attention particulière sur le risque d'aggraver la situation des pauvres, en les stigmatisant ou en accroissant leur dépendance par exemple.
- Le quatrième facteur correspond à l'échelle et aux poids des initiatives : « l'IS doit avoir un certain poids pour exercer un impact structurel sur la société » (Ghys, Oosterlynck, 2016, p. 284). Les stratégies de changement d'échelle et de diffusion, mais aussi la coordination et le soutien politique, constituent des éléments clés dans cette perspective.

Après avoir identifié ces quatre facteurs, Ghys et Oosterlynck applique leur grille d'analyse au cas des banques alimentaires en Belgique, qui ne se révèlent pas être une innovation sociale transformatrice puisqu'elles restent dans un registre de réparation sociale.

Nous proposons ici d'appliquer ce cadre analytique à une initiative œuvrant dans la lutte contre la précarité énergétique, réseau Éco Habitat. Cette initiative a attiré notre attention pour plusieurs raisons : en dépit de son émergence dans le milieu caritatif, elle évolue dans les sphères institutionnelles liées à l'innovation sociale et semble s'inscrire dans une logique de transformation sociale.

2. L'innovation sociale dans la lutte contre la précarité énergétique en France : le cas de réseau Éco Habitat²

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement définit la précarité énergétique de la manière suivante : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Il est d'usage de considérer

² L'étude de cas repose sur l'analyse de documents, des entretiens et observations participantes.

que les ménages consacrant plus de 10% de leurs revenus à des dépenses d'énergie sont en situation de précarité énergétique. Celle-ci résulte, selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE, 2016), de la combinaison de différents facteurs : le prix de l'énergie, le niveau de ressources des ménages, la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage, les pratiques des ménages. En 2013, cela concernait 5,6 millions de ménage, représentant plus de 12 millions de personnes, soit 20,4% des ménages français. La précarité énergétique concerne en premier lieu les personnes en situation de pauvreté, si bien que l'une et l'autre sont intimement liées.

2.1 Le contexte d'émergence de réseau Éco Habitat : d'une logique de réparation à une logique de transformation

Réseau Éco Habitat est une association Loi 1901 dont la mission est d'accompagner des ménages en situation de précarité dans la rénovation énergétique et écologique de leur logement. Elle émerge en 2014 sur le territoire picard, à l'initiative des antennes locales du Secours Catholique, suite à différents constats.

Ces dernières années, les aides du Secours Catholique liées au recouvrement de factures d'énergie se sont accrues de manière constante dans les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme. En 2015, 25 % des aides versées par l'association concernent des impayés d'énergie, et souvent des propriétaires occupants.

Tableau 1. Montant des aides accordées par le Secours Catholique pour des impayés d'énergie

Montant des aides accordées par le Secours Catholique pour des impayés d'énergie					
sur 473.454 €	2011	2012	2013	2014	2015
OISE	44 531	43 515	39 566	41 300	39 729
AISNE	9 089	11 030	14 426	23 800	31 285
SOMME	30 048	28 294	37 251	45 200	45 569
Total Picardie	83.668 €	82.839 €	91.243 €	110.300	116.583 €

Source : Secours Catholique

Si le Secours Catholique apporte des réponses à différents niveaux : aides financières, partenariat avec EDF, conseils sur les économies d'énergie, inscription dans le programme « Habiter mieux », le principal levier permettant aux personnes de maîtriser leurs factures d'énergie, la rénovation énergétique des logements, n'est pas abordé.

Par ailleurs, bien que des aides et dispositifs publics existent pour inciter et faciliter l'amélioration de l'habitat, la multiplicité et la complexité des financements, la méfiance réciproque entre les opérateurs publics, les entreprises et les ménages en situation de précarité, la peur de la stigmatisation ou encore le « reste à charge » constituent autant de freins à l'accessibilité de ces aides et dispositifs pour des ménages très modestes, ainsi qu'à l'action des bénévoles qui les accompagnent.

Réseau Éco Habitat émerge de façon à apporter une réponse globale à cette problématique, en partenariat avec le Secours Catholique qui ne porte pas directement l'initiative³. Les membres

³ Le Secours Catholique est une association généraliste dont les missions sont l'accueil et l'accompagnement, l'action institutionnelle ainsi que la prospective pour apporter des réponses aux situations de pauvreté. Elle est à

de l'association créée ont des profils divers et se retrouvent autour d'une aspiration commune : avoir une action durable, aussi bien économique, sociale mais profondément humaine, que environnementale – la dimension économique venant rompre avec l'aspect caritatif.

2.2 Le potentiel de réseau Éco Habitat en termes de transformation sociale

L'implication des différents acteurs

L'action de réseau Éco Habitat (REH) consiste à accompagner des ménages en grande précarité dans leur projet de rénovation énergétique. En 2016, cela représente 15 chantiers réalisés et 62 foyers sont accompagnés début 2017.

Elle s'appuie pour cela sur un réseau de bénévoles formés du Secours Catholique, et vise à coordonner les différents acteurs du territoire à même d'apporter des solutions techniques et financières : opérateurs de l'amélioration de l'habitat, collectivités, entreprises du bâtiment, fournisseurs de matériaux écologiques, fondations, etc. Dans cette perspective, l'action n'est plus uniquement centrée sur les bénéficiaires mais vise à impliquer et coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la problématique. La dimension collective et la fonction de médiation apparaissent ainsi essentielles, elles permettent d'élargir le champ d'intervention de façon à générer des changements multi-niveaux et remédier de manière durable aux enjeux posés.

La transformation des relations sociales et la représentation politique

La place des bénévoles est essentielle dans le projet de REH. Ils signalent les situations d'urgence et accompagnent les ménages dans leur projet en faisant le lien avec REH qui gère les aspects techniques et financiers, en les aidant dans leurs démarches et les différentes étapes, en les rassurant et en leur donnant confiance. Si l'emploi a longtemps été considéré par les bénévoles comme l'élément clé face à une situation de précarité, c'est aujourd'hui la qualité de l'habitat qui est mise en avant comme levier d'insertion sociale.

En insistant et en montrant la capacité des ménages modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique, REH permet de dé-stigmatiser ces derniers auprès du grand public, mais aussi des entreprises et établissements publics. A l'inverse, l'accompagnement des personnes touchées par la précarité amène aussi ces dernières à changer de représentations, notamment sur l'institution (crainte de solliciter les services sociaux de peur que les enfants soient retirés par exemple). L'action de REH permet également de réconcilier les ménages, les entreprises privées et le service public, en montrant que les entreprises réalisent un travail de qualité, que le service public aide les personnes en difficulté, que nul ne « profite » des dispositifs. REH agit ainsi sur la confiance qu'ont les différents acteurs les uns envers les autres et permet de mener à bien un projet de rénovation énergétique là où il était impensable au départ, notamment par suspicion réciproque. Les changements sont donc multiples et concernent plus largement l'ensemble des acteurs impliqués.

Concernant l'institution, l'enjeu est plus particulièrement de faire évoluer les normes de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), afin d'adapter son intervention non plus selon un plafond d'aide fixé en fonction du revenu fiscal de référence, mais selon la gravité de la situation et le réel besoin des ménages. Au-delà de soulager le reste à charge

l'origine de nombreuses initiatives, comme des Foyers de Jeunes Travailleurs, des centres d'hébergement, des épiceries sociales etc., qui ont vocation à s'autonomiser ou à être reprises par la puissance publique.

pour ces derniers, il s'agit également de prendre en compte l'impact positif de l'accompagnement, à la fois pour les bénéficiaires mais aussi pour l'ANAH qui ne peut toucher ce public sans la médiation de REH.

Sur le plan de la représentation politique, REH permet de toucher les publics les plus frappés par la précarité et de les rendre visibles auprès des institutions étatiques, comme l'ANAH ou le Ministère du logement (reçu à Compiègne en février 2017). Les communications que réalise l'association lors de colloques nationaux – dont le Forum « La France s'engage » en 2016 lors duquel REH a reçu le label du même nom – s'appuient sur des témoignages volontaires de personnes accompagnées (sous forme de films) et qui souhaitent contribuer au projet en témoignant dans les médias.

L'empowerment

Si l'action est centrée sur l'amélioration de l'habitat et favorise de ce point de vue l'accès aux droits, elle a plus largement des effets sur la vie sociale et familiale des personnes, leur santé, leur vie professionnelle, leur engagement. En témoignent plusieurs situations où les personnes, suite aux travaux de rénovation, reçoivent à nouveau leur famille chez elles, participent à la vie du centre social de la commune, s'inscrivent dans un parcours de soins, retrouvent un emploi ou augmentent leur activité à domicile, deviennent bénévoles pour accompagner d'autres foyers... Le projet de rénovation énergétique et son aboutissement apparaissent comme un levier d'*empowerment* dans la mesure où ils ont un impact sur différents aspects de la vie des personnes, au premier rang desquels le moral et l'envie, leur permettant de se reconstruire et de se projeter à nouveau.

La diffusion nationale

La diffusion de l'expérimentation menée par REH sur les trois départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme, est aujourd'hui portée par le Secours Catholique au niveau national. Il s'agit d'un enjeu pour 2017. Si la reconnaissance institutionnelle obtenue grâce au label « La France s'engage » a apporté de la crédibilité, le déploiement de l'initiative dépend tout de même de la multiplication des chantiers et de l'évolution des normes de l'ANAH.

2.3 Vers un nouveau référentiel d'action ?

L'émergence de REH et ses pratiques s'appuient sur une nouvelle modalité d'action qui peut aussi être appréhendée à la lumière des travaux publiés dans la *Stanford Social Innovation Review*. Plusieurs auteurs y ont développé des travaux autour des notions d'« *adaptive leadership* » (Heifetz, Kania, Kramer, 2004) et de « *collective impact* » (Kania, Kramer, 2011). Ils s'appuient pour cela sur une distinction entre « *technical problem* » et « *adaptive problem* » :

Some social problems are technical in that the problem is well defined, the answer is known in advance, and one or a few organizations have the ability to implement the solution. [...] Adaptive problems, by contrast, are complex, the answer is not known, and even if it were, no single entity has the resources or authority to bring about the necessary change. [...] In these cases, reaching an effective solution requires learning by the stakeholders involved in the problem, who must then change their own behavior in order to create a solution (Kania, Kramer, 2011, p. 39).

Partant de cela, pour trouver une solution face à un problème de type « adaptatif », il est nécessaire de mettre en place une démarche d'impact collectif (par opposition à l'impact isolé – « *isolated impact* ») : une approche systémique génératrice de changements basée sur l'action expérimentale d'un collectif d'organisations dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés. L'action ne porte plus uniquement sur les effets du problème, mais sur les causes du problème de manière plus structurelle. Cela requiert notamment la création d'une entité à but non lucratif, « *that have the skills and resources to assemble and coordinate the specific elements necessary for collective action to succeed* » (Kania, Kramer, 2011, p. 39).

Dans un article antérieur, les auteurs développent le concept d'« *adaptive leadership* » en s'appuyant sur l'exemple de fondations américaines ayant modifié leur mode d'intervention. Le leadership adaptatif consiste à substituer une approche adaptative à une approche technique d'un problème adaptatif, traditionnellement privilégiée par les fondations. « *Adaptive leadership achieves positive change by provoking debate, encouraging new thinking, and advancing social learning. It mobilizes the parties to work toward a solution, rather than imposing one* » (Heifetz, Kania, Kramer, 2004, p. 26).

Au regard des éléments mis en lumière précédemment, il nous semble que face à une problématique sociale complexe – la précarité énergétique – la création de réseau Éco Habitat s'inscrit pleinement dans une dynamique d'impact collectif, notamment par son rôle de mobilisation collective, de coordination et de médiation. Par ailleurs, REH incarne l'adoption par le Secours Catholique d'une posture de leadership adaptatif en ce sens que son registre d'action s'est en partie déplacée vers une approche plus structurelle visant à agir directement sur les causes de la pauvreté et l'exclusion, en se donnant notamment un rôle plus proactif et incisif auprès des institutions publiques.

Conclusion

Comme l'affirme Laville (2016), « l'innovation sociale ne débouche pas par elle-même sur la transformation sociale, elle n'y arrive qu'à un certain nombre de conditions qui demeurent à préciser » (p. 20). Le potentiel de transformation sociale des innovations sociales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qui s'incarne souvent dans des démarches de réparation sociale, peut être appréhendé à l'aune des travaux de Ghys et Oosterlynck (2016). Les quatre facteurs qu'ils mettent en lumière pour évaluer la capacité d'action structurelle d'une innovation sociale dans ce champ sont clairement perceptibles chez réseau Éco Habitat. Cette initiative, qui émerge et se développe en lien avec le Secours Catholique, nous montre que l'intégration d'une logique d'action de nature adaptative apparaît comme un prérequis pour la transformation sociale. Les travaux de Stanford éclaire ainsi la posture que des acteurs, comme les organisations philanthropiques, peuvent adopter face à des problématiques sociales, en se donnant un rôle qui ne soit plus (seulement) celui de la réparation sociale.

Bibliographie

Bouchard, M. (dir.) (2011), *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, PUQ.

Ghys, T., S. Oosterlynck (2016), « L'évaluation du potentiel d'innovation sociale pour réduire structurellement la pauvreté : une exploration conceptuelle », dans Klein J.-L. *et al.* (dir.), p.277-288.

Heifetz, R., J. Kania, M. Kramer (2004), « Leading Boldly », *Stanford Social Innovation Review*, p.21-31.

Kania, J., M. Kramer (2011), « Collective Impact », *Stanford Social Innovation Review*, p.36-41.

Klein, J.-L. *et al.* (dir.) (2016), *La transformation sociale par l'innovation sociale*, PUQ.

Klein, J.-L., J.-L. Laville, F. Moulaert (dir.) (2014), *L'innovation sociale*, érès.

Laville, J.-L. (2014), « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social », dans Klein, J.-L. *et al.* (dir.), p.45-80.

Laville, J.-L. (2016), « L'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale : une mise en perspective historique », dans Klein, J.-L. *et al.* (dir.), p.13-20.

Lévesque, B. (2011), « Innovations sociales et pouvoirs publics : vers un système québécois d'innovation dédié à l'économie sociale et solidaire. Quelques éléments de problématique », *Les Cahiers du CRISES*.

ONPE (2016), Les chiffres-clés de la précarité énergétique, Édition n°2, novembre.